



## CAB - IEN METZ A.S.H.

Dossier suivi par Françoise MEYER-MOUTON-IEN Téléphone 0387386453 Mél. ce.dsden57-ien-ash@ac-nancymetz.fr

## Adresse postale:

1 rue Wilson BP 31044 **57036 METZ CEDEX 1** Standard: 03 87 38 63 63

## Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Adresse des Bureaux : 27 Place Saint-Thiébault - METZ Le Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Moselle,

à

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription

Mesdames, Messieurs les Enseignants Référents de secteur

Monsieur le Directeur de la M.D.P.H. Moselle

Mesdames, Messieurs les Enseignants Référents de la M.D.P.H.

Metz, le 21/03/2016

Objet : Mise en œuvre de la circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 concernant les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré

La <u>loi n° 2005-102 du 11 février 2005</u> pour l'égalit é des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

La <u>loi</u> n° 2013-595 <u>du</u> 8 <u>juillet</u> 2013 <u>d</u>'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le code de l'éducation le concept d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Depuis la rentrée de septembre 2015, avec <u>la circulaire n°2015-129 du 21-8-2015</u>, la transformation des CLIS en ULIS-école a suscité de nombreuses questions sur le terrain, dans les équipes pédagogiques, des demandes de formation afin de clarifier la mise en œuvre de ce dispositif.

En complément de l'analyse comparative de la transformation des CLIS (2009) vers le dispositif ULIS-école (2015), à partir du texte de référence, l'équipe ASH de Moselle propose en annexe quelques points de vigilance sur lesquels les équipes pourraient s'appuyer, afin d'offrir aux élèves un parcours de scolarisation satisfaisant.

Antoine CHALEIX

- Laleis